

COMMUNE DE VAL-SONNETTE

Conseil Municipal du 24 novembre 2020

Présents :

En présentiel : Brigitte MONNET, Catherine FOURNIER, Roland JACQUARD, Jacques BONNIER, Marion ATRON, Pierre ECOCHARD, François-Damien GROS, Christopher HAUBRUGE, Valérie JUNG, Claudine MARCHAND, Jean-Louis ROCHET, Irène ROUCHE.

En visio-conférence : Annabelle BOZON, Isabelle PACOU, Sophie DEMAREST, Thomas GAND.

Absents : Nelly GUICHARD (donne pouvoir à Brigitte MONNET), Anthony LAINE (donne pouvoir à Jean-Louis ROCHET).

Election d'un secrétaire de séance : Catherine FOURNIER

Pour : unanimité

1. Approbation précédent compte-rendu

Le précédent compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Pour : unanimité

2. Délibération concernant une convention entre la commune de Val-Sonnette et SNCF RESEAU

Mme la Maire rappelle au conseil municipal qu'en date du 10 juillet 2019 le conseil municipal avait été informé d'une rencontre avec SNCF réseau concernant la mise en place d'un nouveau système de communication sans fil utilisé à l'échelon européen appelé le GSM-R. Il permettrait d'améliorer la sécurité et la régularité des trains.

Le projet initial d'installation sur un terrain appartenant à la SNCF, n'a pu se faire pour des questions environnementales.

Elle rappelle la délibération n° 2020-44 en date du 10 septembre 2020 par laquelle le conseil municipal décidait de créer une parcelle privée sur une partie de chemin rural au vu de sa largeur de 9 mètres, alors que seulement 3 mètres sont utilisés, afin d'y installer l'antenne GSM-R.

Dès lors que l'ensemble des formalités auront été accomplies, une convention pour l'installation et l'occupation d'un relais de radiotéléphonie sur la parcelle communale devra être signée entre SNCF RESEAU et la Commune de VAL-SONNETTE. Cette convention détaille les droits et obligations de chacune des parties prenantes.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Mme la Maire à signer cette convention dès lors que toutes les conditions seront réunies.

Pour : unanimité

3. Délibération dénonçant la convention avec l'Etat pour les logements T2 et T3 de Vercia

Mme la Maire expose qu'une convention de logement n° 39/1997/04/771019/1/069 du 17 février 1998 concernant les appartements sis 5 et 7 rue du 19 mars 1962 à Vercia avait été conclue entre le Préfet et la commune. Cette convention impose à la commune d'avoir des locataires dont le niveau de ressources ne dépasse pas un certain plafond.

Cette convention arrivant à son terme à la date du 30 juin 2021, il est proposé au conseil municipal de dénoncer cette convention à la date du 30 juin 2021 afin de pouvoir valoriser les travaux importants effectués sur ces deux logements. Pour autant, Mme la Maire rappelle que nous avons une politique sociale du logement au vu des loyers pratiqués sur notre parc immobilier.

Pour : unanimité

4. Délibération suppression du bureau de vote n° 2

Mme la Maire expose que la commune de Val-Sonnette comporte 4 bureaux de vote actuellement pour un total de 682 électeurs inscrits en 2020 (Bonnaud 37, Grusse 153, Vercia 224, Vincelles 268).

Selon l'article R 40 du code électoral, chaque commune est divisée, par arrêté préfectoral, en autant de bureaux de vote que l'exigent les circonstances locales et le nombre d'électeurs. Pour assurer le bon déroulement des opérations électorales, il est généralement admis qu'un bureau de vote n'excède pas le

nombre de 800 à 1 000 électeurs.

La surface du bureau de vote n° 2 ne permet pas de respecter les gestes barrières, qui seront sans doute encore en vigueur pour les élections régionales et départementales de juin 2021.

Mme la Maire précise qu'il était de plus en plus difficile de constituer un bureau de vote complet conformément à la législation.

Aussi, la commune de VAL-SONNETTE souhaite supprimer le bureau de vote n° 2 – Bonnaud pour le transférer au bureau de vote centralisateur n° 1 - Vincelles à compter du 1er janvier 2021.

Le Conseil Municipal acte la décision de suppression et de transfert du bureau de vote n° 2 – Bonnaud au bureau de vote n° 1 – Vincelles (centralisateur) et charge Madame la Maire d'en informer le bureau des élections de la Préfecture du Jura.

Un conseiller évoque la charte de la commune nouvelle votée en 2016. Mme la Maire précise que la charte n'aborde pas la question des bureaux de vote mais seulement les mairies annexes.

Pour : 17 Abstention : 1

5. Délibération concernant l'augmentation du nombre d'heures d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet

Au vu du départ de Mme CAMUSET Séverine, secrétaire de mairie, par voie de mutation en date du 1^{er} janvier 2021 et aux besoins de la commune, il est nécessaire de créer un nouveau poste d'adjoint administratif d'une durée de 7 heures hebdomadaires.

Le Conseil Municipal valide la création de cet emploi ainsi que la modification du tableau des emplois ci-dessous à compter du 1^{er} janvier 2021 :

Filière : Administrative

Cadre d'emploi : Adjoint Administratif Territorial

Grade : Adjoint Administratif :

- ancien effectif 1

- nouvel effectif 2

Cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 alinéas 3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984.

Pour : unanimité

6. Délibération actant l'engagement de la commune au travers d'une charte « Villes et Territoires sans perturbateurs endocriniens »

Mme la Maire expose que dans le but de protéger la population et les écosystèmes de l'exposition aux perturbateurs endocriniens, la commune pourrait s'engager, dans la suite logique de ce qui a déjà été mis en place (zéro phyto, développement de l'agriculture biologique, protection de la biodiversité) dans la lutte contre les perturbateurs endocriniens.

Les conseillers municipaux sont invités à autoriser Mme la Maire à signer la charte d'engagement « Villes et Territoires sans perturbateurs endocriniens » du Réseau Environnement Santé et à s'engager à mettre en place un plan d'action.

Pour : unanimité

7. Retour sur les aménagements provisoires de sécurité à Vincelles

Mme l'adjointe en charge de la voirie expose que les aménagements provisoires ont été installés du 15 septembre au 16 octobre 2020, Grande Rue et Route de Grusse à Vincelles, avec du prêt de matériel par le parc du Conseil Départemental du Jura, d'après les plans fournis par le SIDEC.

La chicane la plus proche de la mairie a été enlevée très rapidement car non adaptée à la morphologie des lieux.

La réunion publique de retour des usagers n'a pu se tenir au vu du contexte sanitaire, ceux-ci ont donc été conviés à transmettre leurs remarques par mail ou courrier.

Mme la Maire et son adjointe ont analysé toutes les réponses reçues (y compris les commentaires Facebook), et réalisé un tableau synthétique, résumant l'utilité de ces installations et les propositions qui ont été faites.

Grande rue : sur 24 réponses reçues, 16 personnes (représentant des familles) pensent que l'installation de chicanes n'améliore pas la sécurité (4 pensent qu'elles sont utiles). Les habitants ont précisé que les usagers n'ont pas réduit leur vitesse, voire accélèrent pour passer le premier la chicane, même s'ils n'avaient pas la priorité, s'ils voyaient un autre véhicule en face. Les propositions sont les suivantes : 4 réponses pour

l'installation de « cédez le passage sur la Grande rue, à toutes les intersections avant la Mairie », 6 réponses en faveur de l'installation de ralentisseurs, 5 réponses pour la pose de feux tricolores « intelligents », 1 réponse pour la mise en place d'une zone 30, 3 réponses pour le prolongement de la voie piétonne dans toute la rue et 1 réponse de ne rien faire, car pas accidentogène.

Route de Grusse : sur 22 réponses reçues, 15 personnes (représentant des familles) pensent que l'installation de chicanes n'améliorent pas la sécurité (avec les mêmes commentaires que pour la Grande Rue) et 5 pensent qu'elles sont utiles. Les propositions sont les suivantes : 1 réponse pour l'installation de « cédez le passage », 6 réponses en faveur de l'installation de ralentisseurs, 2 réponses pour la pose de feux tricolores « intelligents », 2 réponses pour la mise en place d'une zone 30, 2 réponses pour le prolongement de la voie piétonne dans toute la rue, 1 réponse pour la pose de cassis (comme des ralentisseurs, mais au lieu d'être rectangulaires, ils sont trapézoïdaux) et 1 réponse de ne rien faire, car pas accidentogène.

Nous allons donc reprendre ce dossier en tenant compte des retours mais aussi des contraintes réglementaires. Le Sidéc sera sollicité pour une mission complémentaire.

8. Information concernant le projet mairie annexe de Vercia

M. l'Adjoint en charge des bâtiments présente l'étude remise par le CAUE concernant l'aménagement de la Mairie annexe de Vercia. Les élus se prononcent sur le meilleur aménagement selon eux.

La commune souhaite voir évoluer ce bâtiment afin d'y créer une salle qui pourra accueillir des animations, ateliers d'échanges qu'elle souhaite développer dans les salles de convivialité de chaque commune déléguée. Mme la Maire précise que nous avons demandé une étude complémentaire auprès du CAUE afin de penser les aménagements extérieurs, paysagers, de la mairie mais aussi du futur parking suite à l'achat de la parcelle en bordure de RD 1083.

Les conseillers municipaux souhaitent qu'on y ajoute l'aménagement du lavoir et la possibilité de modifier l'emplacement de l'arrêt bus car le stationnement des voitures est problématique.

Une réunion est à prévoir avec la commission consultative de Vercia et les présidents des associations.

9. Information travaux eaux pluviales

Mme l'Adjointe rappelle que la compétence eaux pluviales avait été transférée à la Communauté de Communes, pour revenir quelques mois plus tard une compétence communale. Ceci a entraîné quelques retards dans la prise en compte des problèmes rencontrés. Néanmoins plusieurs chantiers ont été engagés ou sont en cours de l'être pour régler des problèmes d'inondation de cave, de cours ...

Chantiers réalisés :

- pose de cunettes vers la mairie annexe de Vercia pour récupérer l'eau qui descend le long de la départementale pour l'évacuer dans une grille du réseau d'eaux pluviales situé le long du trottoir.

Coût des travaux : 2098.50€ HT

- chemin des Fontaines à Vercia, pose d'une grille sur un regard à la place d'une plaque et pose de cunettes.

Coût des travaux : 3 142.96€ HT

Chantiers à venir :

- à Vincelles, rue des Bérard, problème avec les eaux de pluie qui descendent la rue Traversière et la rue des Bérard. Ces travaux pourront être envisagés après les travaux d'enfouissement des réseaux.

- à Vincelles, rue des Courtils. Nous sommes dans l'attente d'un devis. Le linéaire de tuyau à poser sera plus important, car le réseau n'existe pas à cet endroit et nécessite d'insérer une grille dans la chaussée en amont.

10. Information MAM de VAL-SONNETTE

Mme la Maire a participé à la 1^{ère} réunion de chantier pour la création de la MAM de VAL-SONNETTE le 17 novembre 2020. Le retard pris dans la réalisation des travaux est dû d'une part, à l'attente de la notification des subventions, notamment celle de l'Etat (DSIL) pour un montant de 119 347.90 € et d'autre part à la modification du chauffage afin de pouvoir prétendre aux aides de la Région Bourgogne Franche-Comté pour un bâtiment BEPOS.

Un nouveau plan de financement sera proposé prochainement en conseil municipal.

Le terrassement commencera au plus tard début décembre.

11. Présentation rapport annuel 2019 du SYDOM

Valérie JUNG, déléguée au SICTOM pour la commune de VAL-SONNETTE fait une synthèse du rapport annuel de celui-ci.

Le SICTOM de la région de LONS LE SAUNIER s'est engagé depuis plusieurs années dans une démarche d'évolution de ses pratiques visant à maintenir et renforcer la qualité du service aux usagers tout en diminuant l'empreinte carbone de son activité globale et en optimisant ses coûts.

En 2019 il a décidé la généralisation de la collecte incitative sur tout son territoire rural pour 2021 tout en poursuivant la réflexion sur la collecte des bios déchets en 2023 et en intensifiant le compostage individuel et collectif.

Les élus ont décidé de cesser la collecte et le traitement des tontes en déchetteries, en demandant aux usagers de valoriser à domicile cette ressource (par séchage, paillage, compostage, etc.).

Plusieurs collectes d'amiante en déchetteries ont été réalisées et seront renouvelées. Une étude sur l'opportunité et la faisabilité de la tarification incitative a été réalisée. Elle permettra de disposer des données techniques et financières qui éclaireront les décisions futures.

Le SICTOM de la zone de LONS LE SAUNIER est né en juin 1982. Il regroupe 168 communes soit 81571habitants.

Il gère la collecte des ordures ménagères (bacs gris et bleus), 11 déchetteries, 258 colonnes à verre et sensibilise la population au geste du tri, à la prévention des déchets par le biais de diverses manifestations.

Le budget :

LE FONCTIONNEMENT :

Dépenses 11 969 096,09 € Recettes 13 172 787,68 €

LES INVESTISSEMENTS

Dépenses 651 401,92 € Recettes 2743053,05€

La fréquentation des déchetteries ne cesse de progresser d'année en année, parallèlement l'évolution des tonnages fluctue en fonction du type de déchets.

Bilan des tonnages collectés : cela équivaut à une diminution de 28% des tonnages collectés en 2019 par rapport à ceux collectés sur ces mêmes tournées, les trois années précédant la mise en place de la collecte incitative. Par rapport à 2018, il est intéressant de constater que les résultats des tournées déjà en collecte incitative depuis plusieurs années continuent à progresser: -5% entre 2018 et 2019. Ces résultats permettent d'envisager avec espoir la généralisation de la collecte incitative à l'ensemble du territoire rural du SICTOM en 2021

Tri des déchets: 2304 bacs bleus répartis sur 29 communes du SICTOM ont été contrôlés par les ambassadeurs du tri du SICTOM. Les taux d'erreur allaient de 20% à 9% selon les communes et la moyenne sur cette année 2019 est de moins de 14% d'erreurs constatées (16% en 2018).

Les 2 campagnes 2019 de caractérisations du SYDOM sur le flux de déchets des bacs bleus du SICTOM de Lons ont révélé un taux d'erreur inférieur à 15%. Les efforts de tri fournis par les usagers du SICTOM sont donc visibles.

12. Autres Informations et questions diverses

- **Plantation haies sur terrain communal**

M. l'adjoint en charge des personnels techniques informe le conseil municipal de l'évolution du projet de plantation de haies sur les terrains communaux sis au Colombier. Les plantations devraient débiter 2^{ème} semaine de décembre par l'ESAT de Lons-le-Saunier. Il sera également en charge de l'étalement du miscanthus afin de protéger les plans. Le château de Gevingey fournira également du paillage bois gratuitement que la commune ira chercher.

- **Achat de panneaux signalétiques**

Mme l'adjointe informe que suite à la visite de sécurité avec la SNCF à laquelle Mme la Maire a participé, il nous a été signalé le manque de panneaux pré-signalant le passage à niveau à Vercia, route de Longeverne. Cette signalétique relève du pouvoir de police du Maire. Aussi, nous avons commandé 8 panneaux.

Commune déléguée de Vercia, au pont situé Route de Longeverne, (celui sur lequel la CCPJ a effectué des travaux cet été). Achat de 2 balises signalant un danger.

Commune déléguée de Vincelles, au carrefour de la rue des Teppes et de la route de Ste Agnès : 1 balise blanche a été détériorée.

Commune déléguée de Vercia, à Paisia : un panneau signalant le passage pour piétons, sur la RD1083, a été

arraché du poteau et cabossé par un camion.

Coût : 992.62€ HT auprès de l'entreprise GIROD de Bellefontaine. L'installation sera réalisée par les agents communaux.

- **Vente de bois**

Mme la Maire informe que la vente de bois-façonnés du mercredi 18 novembre par l'ONF apporte les recettes suivantes :

- Le lot de chêne (30m3) a été attribué à la société « SARL P.SUBTIL ET FILS » pour la somme de 4124 euros, soit environ 137. euros/m3, il y a eu 5 soumissions au total ;

- Le lot de frêne (188 m3) a été attribué à la société « SA DELTA BOIS» pour la somme de 14 473 euros, soit environ 77 euros/m3, il y a eu 3 soumissions au total ;

Soit 18 597 euros de recettes auxquels il convient de retirer le coût des travaux d'abattage.

Parallèlement la commune continue ses travaux dans le cadre du nouveau schéma d'aménagement forestier par la pose de signalétique et la création de travées pour un coût estimé à un peu plus de 8 000 €.

Les affouagistes terminent leur affouage de l'an dernier, en effet la période de confinement pendant laquelle il a été interdit, n'avait pas permis de tout réaliser.

- **Informations de la commission sociale**

Mme la Maire précise qu'au vu du contexte sanitaire la commission a décidé d'annuler les repas des aînés et le spectacle de la fête de Noël des enfants et de les reporter dès que les conditions sanitaires le permettront. A l'approche des fêtes de Noël des friandises seront livrées à tous les enfants de la commune.

La commission réalise également la mise à jour du registre des personnes vulnérables.

Elle informe de la mise en place en 2021 par la fédération des ADMR en partenariat avec la CCPJ d'ateliers « Bons Jours » à destination des seniors autour de la nutrition, de la forme au quotidien, des exercices pour la mémoire, du sommeil, de la vitalité. Elle transmettra aux membres de la commission sociale la liste des ateliers afin qu'un choix soit effectué.

- **Etat d'avancement du projet de rénovation du logement communal de Bonnaud**

M. l'adjoint en charge des bâtiments informe que les plans réalisés par Christopher Haubruge ont été transmis à l'économiste. Une rencontre est prévue avec lui le vendredi 4 décembre.

- **Affaires communautaires :**

o **Montée en débit**

Mme la Maire a participé à la conférence des Maires qui s'est tenue le 12 novembre.

Elle rappelle que l'opération de montée en débit a été initiée par le Conseil Départemental du Jura et validée par la CCPJ sur son territoire en 2017.

Dans ce cadre une armoire de montée en débit a été installée sur Bonnaisod. Cette opération est une solution d'attente en attendant la fibre. Mais tous les opérateurs existants n'ont pas forcément choisi de s'impliquer dans la démarche. Si l'on est concerné par un opérateur qui a installé le matériel adéquat dans les armoires, il faut demander la montée en débit au service client. Parfois il sera nécessaire de changer sa box. Attention, au-delà d'un certain périmètre autour de l'armoire ce n'est pas possible. L'attention a été également appelée sur les contrats des clients. Certains précisant le nombre de mégas, il sera peut-être nécessaire de modifier le contrat.

o **PLUI**

Mme la Maire expose que le conseil municipal devra se prononcer sur le transfert de compétence en matière d'élaboration des documents d'urbanisme à la Communauté de Communes Porte du Jura. Initialement prévu avant fin décembre, les délais ont été reportés au 1er juillet 2021.

La loi prévoyait aussi une période durant laquelle un droit d'opposition au transfert de la compétence urbanisme pourrait être exercé par les communes membres. Cette période initialement prévue du 1er octobre au 31 décembre 2020 a été revue par la loi n°2020-1379 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire.

Les communes pourront dans les trois mois précédant le 1er juillet 2021, soit du 1er avril 2021 au 30 juin 2021, s'opposer au transfert grâce à l'activation d'une minorité de blocage (si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ou l'inverse).

Une réunion d'information avec tous les élus municipaux se tiendra en mars afin que le conseil municipal puisse se positionner dans les délais impartis.

- **Commission communication**

Afin de préparer le journal de fin décembre, la commission communication se réunira le mercredi 2 décembre à 14h.

- **Questions diverses**

Un élu demande quand le chemin de Vernamboz sera remis en état. Mme la Maire explique que la remise en état ne pourra se faire que lorsque des solutions seront proposées par le bureau d'étude mandaté très récemment par la CCPJ. En effet, si rien n'est fait au niveau du cours d'eau, les désordres sur le chemin rural en cas de pluies intenses seraient identiques.

M. l'adjoint, précise que lors de cette rencontre, il a été précisé que des solutions simples seraient envisageables.

Mme la Maire rappelle que l'entretien des chemins ruraux n'est pas une obligation pour les communes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à 22 h 40

Madame la Maire,